

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 00854 Société : RAT 183841

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TOURAQ Dohoumed

Date de naissance : 01/01/50

Adresse : 101 Rue Al saraar Des Sella

Casablanca 20130

Tél. : 0522 188 7621 Total des frais engagés : 776,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/05/2022

Nom et prénom du malade : Anas Aymar Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Acné

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 10/01/22

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 MAI 2022	C S	—	250.00	DR. Khadija EL FAR Dermatologue - Vénérologue نادرة خديجة الفار الطب العام - العيادة 336 Tél: 0522 56.93.42

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MODERNE Dr. A. Zakaria Hassan Docteur en Chimie Docteur d'état en Pharmacie 68 Avenue du 11 Janvier et Mustapha El Maadi - CASABLANCA Tél. 0522 22.45.15 - Fax: 0522 20.96.87 E-mail: pharmaciemoderne@amsa.fr	18/05/2022	526.50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dermatologue - Vénéréologue
 Spécialiste des maladies de la peau
 de l'ongle et de cuir chevelu
 Maladies sexuellement transmissibles
 Cosmétologies - Allergologie
 Chirurgie de la peau
 Laser

· اختصاصية في الأمراض الجلدية
 الأظافر و الشعر
 · الأمراض التنااسلية - التجميل
 حساسية الجلد
 جراحة الجلد
 الليزر

18 MAI 2022

Anes
 Asmaa

PHARMACIE MODERNE
 2 Dr. A. Zakaria Hassan
 Docteur en Chimie
 Doctorat d'état en Pharmacie
 68, angle Bd du 11 Janvier et Mustapha
 El Maâni - CASABLANCA
 Tél. : 0522.22.49.15 - Fax : 0522.20.96.87
 E-mail:pharmaciemoderne@gmail.com

249,00

11 Sotret 20 mg (Bf30)

1 app 6 sou.

277,50

21 Binib 8.1 V DUO

1 app 6 sou sur la le... in

526,50

Rm 43

Dr. Khadija EL FANNI

Dermatologue

336, Bd. Lahraouine Kariat des Jamaâ - Casablanca - Tél : 05 22 56 93 43



PPV: 249 DH 00

336، شارع الهراويين قرية الجماعة الدار البيضاء الهاتف : 05 22 56 93 43

336, Bd. Lahraouine Kariat des Jamaâ - Casablanca - Tél : 05 22 56 93 43